REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 18 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mars à neuf heures, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous présidence de Noëlle HUGUENIN, Maire.

ORDRE DU JOUR:

- ⇒ Présentation et vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2016
- ⇒ Affectation des résultats 2016
- ⇒ Fixation des taux des 3 taxes
- ⇒ Présentation et vote des budgets primitifs 2017
- ➡ Subventions communales :
 Médiathèque et association de sauvegarde de Virine
- ⇒ Liste des dépenses à imputer sur le compte 6232 « Fêtes et cérémonies »
- ⇒ Participation aux colonies de vacances centre aérés etc... 2017
- ⇒ Contrôle des branchements des habitations à l'assainissement collectif tarification
- ⇒ Transfert de la compétence « PLU » à la Communauté d'Agglomération d'Epinal

⇒ Informations diverses

Convocation adressée le : 11 mars 2017

<u>Présents</u>: MMES Noëlle HUGUENIN, Muriel CUENIN, Marie-Paule MASSON et Marie MATHIEU, MM. Nicolas HAYOTTE, Claude LHUILLIER, Julien POTHIER, Yvan RIVAT, Jean-Maurice THAILLARD

Absents excusés:

M. Joël JACQUEMIN donne procuration à Monsieur Jean-Maurice THAILLARD M. Anthony LANGEVIN donne procuration Mme Marie-Paule MASSON

Secrétaire : Mme Marie MATHIEU

Approbation du Compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal :

Les membres du Conseil Municipal présents approuvent à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 4 janvier 2017.

Mme le Maire demande l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour concernant :

- Indemnités des élus municipaux
- Facturation des demandes d'instruction d'urbanisme

Ces ajouts sont acceptés à l'unanimité des présents

N° DCM COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016 ASSAINISSEMENT ASSAINISSEMENT

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2016 « Assainissement », celui-ci étant identique au compte de gestion 2016 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire en profite pour remercier les adjoints en charge de l'assainissement pour leur implication en ce qui concerne le bon fonctionnement de la station d'épuration tout au long de l'année.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER, 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTE les comptes précités.

N° DCM	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016
10/2017	FORET

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2016 «Forêt», celui-ci étant identique au compte de gestion 2016 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER, 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTE les comptes précités.

N° DCM	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016
11/2017	LOTISSEMENT

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2016 « Lotissement », celui-ci étant identique au compte de gestion 2016 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER, 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTE les comptes précités.

N° DCM	COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2016
12/2017	COMMUNE

Mme le Maire présente les résultats du Compte Administratif 2016 « Commune », celui-ci étant identique au compte de gestion 2016 géré par Mme la Trésorière Principale.

Mme le Maire se retire.

Sous la Présidence de M. Claude LHUILLIER, 1^{er} Adjoint, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTE les comptes précités.

N° DCM	AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2016
13/2017	BUDGET ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 2 053,21 € - un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de 572,51 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

compte 002 – résultat de fonctionnement reporté : 1 480,70 €
 compte 001 - déficit antérieur reporté investissement : 572,51 €
 1068 Autres réserves : 572,51 €

N° DCM 14/2017

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2016

BUDGET FORET 2017

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de
 un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de
 25 921,72 €
 8 350,00 €

Par ailleurs la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

Dépenses

- article 2117« bois, forêts » pour un montant de 8 350,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Compte 002 - résultat de fonctionnent reporté:
 Compte 001 - déficit antérieur reporté investissement :
 Article 1068 - autres réserves
 17 571,72 €
 8 350,00 €
 8 350,00 €

N° DCM 15/2017

AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2016

BUDGET COMMUNE 2017

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de
 un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de
 272 447,96 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2016 de la façon suivante :

Compte 002 - résultat de fonctionnent reporté:
 Compte 001 - déficit antérieur reporté investissement :
 Article 1068 - autres réserves
 67 546,72 €
 272 447,96 €
 272 447,96 €

N° DCM 16/2017

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2017 DES TAXES DIRECTES

Mme le Maire explique que, suite à l'arrivée de nouvelles collectivités au sein de la communauté d'agglomération d'Épinal au 1^{er} janvier 2017, et afin d'harmoniser les taux de la CAE pour l'ensemble des communes membres, il convient pour Domèvre de diminuer les taux communaux.

Elle précise que l'allocation compensatrice versée par la CAE est neutralisée à due concurrence du produit EPCI supplémentaire levé.

Communauté d'Agglomération d'Épinal			
Towas	Taux		
Taxes	Avant fusion	Après fusion	
Taxe d'habitation	14,61	15,14	
Taxe foncière bâti	2,02	3,76	
Taxe foncière non bâti	3,72	4,29	

Commune			
Taxes	Taux		
Taxes	Avant fusion	Après fusion	
Taxe d'habitation	13,37	12,84	
Taxe foncière bâti	20,93	19,19	
Taxe foncière non bâti	54,68	52,51	

Elle précise que, suite à l'augmentation des taux de la CAE et à la diminution des taux communaux, il n'y aura aucune incidence financière pour le contribuable, hormis la mise à jour des bases décidée par l'État.

Après en avoir délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

VALIDE la diminution des taux d'imposition des trois taxes directes locales en 2017.

N°	DCM
17 .	/2017

EXERCICE 2017 – BUDGET FORET

Nicolas HAYOTTE, Adjoint, présente le budget « Forêt ».

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, **VOTE** à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

le budget primitif 2017 comme suit :

- <u>section de fonctionnement</u> :

section d'investissement :

N° DCM 18/2017

EXERCICE 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Nicolas HAYOTTE, Adjoint, présente le budget « Assainissement ».

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, **VOTE** à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

le budget primitif 2017 comme suit :

-	section	de	fonctionnement	:
---	---------	----	----------------	---

- <u>section d'investissement</u> :

N° DCM 19/2017

EXERCICE 2017 – BUDGET COMMUNE

Mme le Maire, présente le budget « Commune ».

Le Conseil Municipal, après examen des différents chapitres et articles, **VOTE** à 9 voix pour et 2 abstentions (MM. Anthony LANGEVIN et Julien POTHIER)

le budget primitif 2017 comme suit :

- <u>section de fonctionnement</u> :

- section d'investissement :

M. Julien POTHIER demande que les comptes rendus des réunions des commissions soient envoyés aux membres du conseil municipal, Mme Marie-Paule MASSON précise que c'est également une demande de M. Anthony LANGEVIN.

Mme le Maire répond que seuls les membres des commissions en sont destinataires et que les comptes rendus sont consultables en mairie.

N° DCM **20/2017**

SUBVENTIONS COMMUNALES 2017

Mme le Maire donne lecture des demandes de subventions sollicitées par la médiathèque communale et l'Association de Sauvegarde de la Croix de Virine.

Mme le Maire précise que l'Association DAL (Domèvre Animations Loisirs), lors de son assemblée générale, a décidé pour la seconde fois de ne pas demander de subvention au vue des bons résultats 2016. En ce qui concerne l'Association Sainte Fleur de l'Avière, lors d'une réunion extraordinaire, il a été décidé de ne plus solliciter financièrement les communes membres.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDENT d'octroyer les subventions de la manière suivante :

- Médiathèque (Fonctionnement et Investissement))2 100,00 €
- Association de sauvegarde de la croix de Virine	60,00 €

N° DCM 21/2017

LISTES DES DEPENSES A IMPUTER SUR LE COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que Mme le Receveur municipal a invité toutes les collectivités à détailler, dans le cadre d'une délibération, les secteurs de dépenses imputées sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Elle précise que le budget 2017 prévoit la somme de 2 500,00 € sur ce poste et invite l'assemblée à préciser les différents groupes qui seront imputés sur le compte 6232.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE que seront imputées sur le compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » les dépenses suivantes :

- Les dépenses liées aux festivités de la Commune (fêtes des mères, spectacles, concerts, ...),
- Les dépenses liées aux diverses cérémonies publiques (fleurs, apéritifs, mariages, vœux, fête patronale, cérémonie à caractère officiel les 8 mai et 11 novembre, ...),
- Autres dépenses liées aux cérémonies à caractère public et général.

N° DCM **22/2017**

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DIVERS CENTRES AERES, COLONIES DE VACANCES ET AUTRES ACTIVITES EXERCICE 2017

Mme le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur la participation communale annuelle aux divers centres aérés, colonies de vacances. Elle rappelle que la participation est actuellement de 33 €/an/enfant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

DECIDE de reconduire pour l'année 2017 dans les mêmes conditions que l'année précédente, sa participation communale de **33** €/**An/Enfant** (âgé de 3 à 16 ans) aux différents centres aérés, colonies de vacances, activités socioculturelles, extra-scolaires, ceci durant cinq jours consécutifs minimum et qu'il y a lieu pour les parents de demander cette aide en amont desdites activités. (Il est rappelé que cette prise en charge ne peut pas être accordée dans le cadre des activités scolaires).

N° DCM **23/2017**

CONTROLE DE BRANCHEMENT DES HABITATIONS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF TARIFICATION

Mme le Maire informe que la commune est de plus en plus sollicitée dans le cadre de vente d'immeubles par les propriétaires, leurs acquéreurs ou leurs représentants (agences immobilières, études notariales, etc...) pour savoir si le bien est raccordé à l'assainissement collectif.

C'est un nouveau service rendu pour lequel il pourrait être appliqué une tarification des contrôles pour l'ensemble des demandes formulées.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

REFUSENT que la commune procède au contrôle des branchements des habitations et **INVITENT** les demandeurs à se rapprocher des organismes agréés.

N° DCM **24/2017**

TRANSFERT DE LA COMPETENCE «PLU» A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL

Vu l'article 136 II de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2789/2016 du 29 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération d'Epinal ;

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération d'Epinal;

Vu l'article L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 083/2008 en date du 1^{er} décembre 2008 prescrivant la révision globale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Domèvre sur Avière,

Vu la délibération n° 01/2014 en date du 23 janvier 2014 prescrivant l'approbation de la révision globale du PLU susvisé,

Considérant que la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanismes Rénové) prévoit le transfert automatique de la compétence PLU aux Communautés d'Agglomération le 27 mars 2017. Toutefois, si dans les trois mois précédant cette date, au moins 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population de la Communauté s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Mme le Maire précise que l'ancienne communauté d'agglomération, qui comptait 36 communes, a mis en place un Plan Local de l'Habitat (PLH) et que le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) est actuellement en révision. Il va donc falloir refaire le PLH pour les 76 communes et poursuive la révision du SCOT, intégrant la Communauté de Communes de Mirecourt.

Avec ces nouveaux éléments, Mme le Maire propose de voter contre la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions (MM. Anthony LANGEVIN et Julien POTHIER)

S'OPPOSE au transfert de la compétence « Urbanisme » à la Communauté d'Agglomération d'Épinal

DEMANDE au Président de la Communauté d'Agglomération d'Épinal de prendre acte de son opposition.

N° DCM	INDEMNITES DES ELUS MUNICIPAUX: NOUVELLES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES
25/2017	(DECRET DU 26 JANVIER 2017).

Le décret n° 201-85 du 26 janvier 2017 a modifié les indices de la fonction publique, indices qui servent de référence à l'indemnisation des agents. Cette modification se traduit par une majoration de l'indice terminal, fixé jusqu'à présent à 1015, qui est donc passé à 1022 au 1^{er} janvier et qui sera à nouveau majoré au 1^{er} janvier 2018.

Cette modification a également une incidence sur le mode d'indemnisation des élus, qui se base sur un pourcentage de cet indice terminal.

Aussi, il est proposé de compléter les délibérations n° 36/2014 et 22/2016 se référant à l'indice terminal 1015 et de fixer les indemnités pour l'exercice des fonctions du Maire et des Adjoints en prenant compte la modification apportée par décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 de la façon suivante :

Indice			Base	
terminal	Taux	Fonction	Mensuelle	Annuelle
Mensuel				
1 424.39 €	17 %	Maire	658,01 €	7 896.12 €
	6,6 %	1 ^{er} adjoint	255,46 €	3 065.52 €
	6,6 %	2 ^{ème} adjoint	255,46 €	3 065.52 €
	6,6 %	3 ^{ème} adjoint	255.46 €	3 065.52 €
Total de l'enveloppe			1 424,39€	17 092,68 €

Il est également proposé qu'en vue des modifications futures de l'indice terminal, le montant de l'indemnisation des élus se fera automatiquement à l'indice terminal, quelle que soit sa valeur future.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTE les nouvelles dispositions réglementaires à apporter à l'indemnité des élus municipaux.

N° DCM 26/2017

TARIFICATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME INSTRUITES PAR LA CAE ET ANNULEES PAR LE PETITIONNAIRE

Mme le Maire rappelle la délibération n° 35/2015 prise le 29 juin 2015 concernant la convention de mutualisation et de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération d'Epinal et donne les tarifs 2017 pour le coût de chaque acte :

Permis de construire (PC)	90 €
Certificat d'urbanisme d'information (CUa)	18€
Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb)	36 €
Déclaration préalable (DP)	63 €
Permis d'aménager	108€
Permis de démolir	72 €

Dernièrement, un pétitionnaire a déposé une demande de permis de construire en mairie. Cette demande a été adressée au Service de l'Urbanisme de la CAE pour instruction. Depuis, le pétitionnaire a averti la mairie qu'il n'avait pas obtenu son prêt bancaire. L'instruction du permis de construire a été effectué en parallèle, aussi Mme le Maire propose, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017, que toute autorisation d'urbanisme déclarée sans suite par le pétitionnaire lui soit répercuté selon le tarif en vigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (M. Anthony LANGEVIN)

ACCEPTE la répercussion des actes sur les pétitionnaires dès lors qu'ils abandonnent leur projet et **AUTORISE** Mme le Maire à émettre le titre correspondant.

INFORMATIONS DIVERSES:

Conseil Départemental

Mme le Maire informe l'assemblée du contenu du courrier du Président du Conseil Départemental relatif aux aides accordées pour accompagner les collectivités dans leurs projets.

Deux catégories de projets peuvent être retenues :

- → Les projets non prioritaires avec un taux propre à chaque collectivité calculé en fonction de l'effort fiscal et du potentiel financier. Pour Domèvre en 2017, le taux minimum unique est de 11 %.
- → Les projets prioritaires pouvant être inscrits sur le contrat signé entre la CAE et le Département et pour lesquels le taux propre de chaque collectivité est majoré de 10 %.

Chemin « Allée des Angles »

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la vente de la propriété KOEPFERT. Les futurs propriétaires seraient intéressés pour acquérir le chemin se terminant en impasse intitulé « allée des Angles » pour l'euro symbolique.

La zone en question est inscrite pour partie en emplacement réservé sur la Plan Local d'Urbanisme en vue de la création d'un cheminement piétonnier depuis de lotissement de l'autre côté de la mairie comme préconisé par le SCOT. Il ne saurait être cédé.

Maison d'Assistantes Maternelles

Mme le Maire donne lecture des demandes formulées par les assistantes maternelles d'une part pour la pose d'un panneau au-dessus de la porte d'entrée de leur structure et d'autre part pour accrocher des objets sur le grillage.

Les élus présents donnent leurs accords.

Conseil d'école élémentaire de l'Avière du 6 février 2017

Mmes Muriel CUENIN et Marie-Paule MASSON y ont assisté.

Effectif stable. 152 élèves prévus en septembre 2017 au lieu de 160 en septembre 2016 soit une moyenne de 24 élèves par classe.

Prochain conseil le lundi 12 juin 2017 à 18 H 30.

Conseil d'école maternelle le Pré des Lins du 13 mars 2017

M. Julien POTHIER était présent.

Le plan Vigipirate mis en place par le conseil des maîtres à partir du lundi 6 mars a été assoupli. En fait, après prises de nouveaux renseignements auprès de la gendarmerie, il s'agissait de préconisations données et non d'obligations.

À propos de l'exercice d'évacuation de car scolaire auprès de l'Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public (ANATEEP), celui-ci pourrait être programmé soit les 21, 29 mai ou 5 juin avec une préférence pour un lundi matin et se déroulerait en deux temps, l'un en salle de motricité l'autre à l'intérieur du car. Seuls, les élèves de Domèvre sont concernés. La présence de Mme Sylvie CHARDOT est indispensable.

L'organisation du temps scolaire arrive à échéance à la fin de l'année scolaire 2016-2017. La commune d'Uxegney souhaite conserver l'organisation actuelle.

Prochain conseil le lundi 19 juin 2017 à 18 H 30.

Bulletin municipal

M. Julien POTHIER fait part qu'une entreprise se propose d'insérer un encart publicitaire dans le prochain bulletin municipal.

Mme le Maire informe que, jusqu'à présent, par volonté communale, l'élaboration du bulletin s'est effectuée sans publicité.

SCOT

M. Anthony LANGEVIN donne lecture du Compte rendu de la réunion du SCOT du 6 février 2017.

Suite à la Loi « Egalité-Citoyenneté »du 27 janvier 2017, la Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire adhère pleinement au syndicat SCOT dans un délai de 3 mois rétroactif.

Elections

Les délégués communautaires ont réélu M.HEINRICH président du SCOT ainsi que 7 vice-présidents (dont un vice-président supplémentaire pour Mirecourt-Dompaire).

- Approbation du nouveau règlement intérieur et des statuts après modification.
- Élection des membres du bureau (7 membres), désignation des délégués auprès de la commission d'appel d'offres (5 titulaires et 5 suppléants), désignation pour la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (1 titulaire et 1 suppléant). Enfin désignation d'un représentant du SCOT au niveau de la Fédération Nationale des SCOT et un représentant de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat).

Discussion sur le débat d'orientation Budgétaire pour 2017.

Pour équilibrer les projets de dépenses, il est proposé de porter la contribution à 4,39 €/ habitant. Elle était de 2,62 €/habitant en 2016. Cela fait suite aux projets et aux aides sur la Révision du SCOT et du TEPCV (Territoire à Energie Positive et à la Croissance verte : financement de l'État à hauteur de 80 %). Lorsque l'adhésion de la Com-Com de Mirecourt-Dompaire sera pleine et entière, ce montant par habitant sera réajusté en tant que de besoin.

La population totale avec CC Mirecourt-Dompaire serait de 136 653 habitants.

<u>Signature d'un avenant à la convention TEPCV pour une démarche sur la densification douce (Bimby)</u> : construire dans mon jardin).

2 phases sont prévues : étude préalable du potentiel et un test sur quelques communes avec l'accueil des propriétaires privés pour des conseils par des architectes.

<u>Exemple</u>: propriétaire privé avec une maison sur un terrain de 2000 m². S'il veut avoir un autre pavillon sur son terrain, cela sera possible. Le propriétaire devra se rapprocher du SCOT pour voir la faisabilité du projet.

Informations diverses:

- . Rapport activité 2016
- . Avancement sur la procédure de révision du SCOT. Toujours au stade du PADD. Suite à l'entrée avec la Com-Com de Mirecourt-Dompaire.

La révision est : - soit sur le périmètre actuel.

- soit sur l'extension avec un nouveau débat sur le PADD.

La décision sera prise dès la publication de l'arrêté préfectoral sur l'extension du SCOT.

- Valorisation des CEE (Certificats d'Economie d'Energie), prix de valorisation est de 3 €/MWH. Dépôt des dossiers le 15 mai 2017, contacter l'ALEC avant le 18 avril 2017.
- Projet Éolien. Courrier envoyé aux mairies par rapport à l'éolien. L'idée serait de regrouper les communes avec un projet commun via le SCOT par rapport aux promoteurs (cela reviendrait sur le même principe que les CEE). Les communes sont invitées à contacter le SCOT si démarchage de promoteurs.

Prochaine réunion du SCOT le 3 avril 2017 à 18 h Espace Cours à Epinal.

Syndicat Mixte Départemental d'Electricité des Vosges

Mme le Maire informe du bilan financier de travaux exécutés sur notre commune concernant l'enfouissement des réseaux secs rue des Frères Mourot soit un total de 47 582, 48 € TTC au lieu de 68 500 €.

SDIS

Mme le Maire informe que le règlement opérationnel du SDIS des Vosges est consultable en Mairie.

Tableaux des présences pour les futures élections

Mme le Maire informe de la proposition des permanences pour les futures élections Présidentielles et Législatives. Le document en question sera adressé à l'ensemble des élus dès lundi.

Fin de la réunion à 11 H 40